

Commission cohésion sociale

Feuille de route pour la mandature associative 2020-2023

PRESIDENTE : ANNE TERLEZ, VICE-PRESIDENTE DE SEINE-EURE AGGLO

PERIMETRE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Le conseil d'administration 2020-2023 a décidé la création d'une nouvelle commission, dédiée à la cohésion sociale. Cette commission orientera ses travaux autour de la notion de développement social territorial, avec pour parti-pris, celui d'assumer une approche transversale des politiques de cohésion sociale. Ses travaux s'inscriront clairement dans la perspective d'un volet cohésion sociale des projets de territoire 2020-2026.

La cohésion sociale, telle qu'appréhendée ici, relève d'une dimension dite intra-territoriale :

- Les services à la population (autonomie, handicap, lutte contre l'isolement, santé),
- Les âges de la vie (petite enfance, jeunesse, senior),
- Les solidarités à construire/renforcer (le bénévolat, l'engagement citoyen et associatif).

Il s'agira plutôt d'évaluer la capacité, la pertinence de l'intercommunalité à assumer un rôle de chef de fil/coordinatrice des politiques de cohésion sociale, plutôt qu'à entrer dans le détail de chaque compétence (petite enfance, santé, action sociale...).

La mise en cohérence des projets, la mobilisation des autres politiques intercommunales au profit d'un projet global de cohésion sociale pourront être analysées par le prisme de quelques thématiques de politiques publiques à aborder dans un premier temps (2021-2022, voir plus bas).

CONTEXTE

En 2015, l'AdCF produisait le rapport « *Intercommunalités et développement social* » et le remettait à la ministre des affaires sociales et de la santé et à la ministre de la décentralisation et de la fonction publique¹. Depuis les communautés et métropoles ont vu leur périmètre, compétences et responsabilités évoluer, également dans le domaine des solidarités.

Aujourd'hui, si l'action des intercommunalités en matière de cohésion sociale reste variable d'un territoire à l'autre (selon les configurations territoriales, selon les compétences exercées, selon le projet politique), nous pouvons constater une montée en puissance de l'intercommunalité, encouragée par les dernières réformes territoriales et confirmée par la manière dont communautés et métropoles se sont engagées pour face à la crise sanitaire et sociale du printemps 2020².

En 2015 toujours, l'AdCF présentait, en conclusion de sa convention nationale, « *six axes de travail sur la cohésion sociale dans les territoires*³ ». Parmi les préconisations proposées, certaines se sont depuis concrétisées (à

¹ <https://www.adcf.org/files/Rapport-Intercommunalite-social-CAURET-CHEREAU-150706-web.pdf>

² Un article de notre lettre hebdomadaire illustre les actions engagées par les intercommunalités au cœur de la crise du printemps dernier : https://www.adcf.org/contenu-article?num_article=5189&num_thematique=

³ https://www.adcf.org/files/DOCS/AdCF_convention_2015_axes_cohesion.pdf

l'initiative des territoires ou d'autres acteurs), quand d'autres chantiers restent ouverts. La commission se propose de les intégrer à sa feuille de route, il s'agit de :

- « *Territoires protecteurs* » : politiques ou initiatives à conduire pour améliorer les « reste à vivre » des ménages après « dépenses contraintes » (fiscalité, logement, mobilité, énergie). Les communautés disposent de leviers importants pour agir sur ce « reste à vivre » ;
- « *Territoires solidaires* » : renforcer les différentes formes de mixité, mutualiser les ingénieries et accroître l'efficacité des péréquations ;
- « *Territoires civiques* » : mobiliser les initiatives privées (personnes, ménages, entreprises, associations...) et retisser la confiance dans les institutions publiques. Cet axe correspond à ce que nos voisins européens appellent le « capital social ».

THEMATIQUES A TRAITER EN 2021

- Jeunesse
- Santé et santé mentale
- Engagement, citoyenneté active

Le fil rouge des travaux de la commission sera de suivre la construction et l'intégration d'un volet cohésion sociale aux projets de territoire 2020-2026 et aux contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Une attention particulière sera donnée aux autres démarches contractuelles (contrat territorial global, contrat local de santé...) et aux relations avec les autres acteurs impliqués : services déconcentrés de l'Etat, Département, CAF, Agence régionale de la santé (et leurs délégations territoriales), Education nationale, associations, opérateurs des collectivités (CCAS, CIAS...).

Nouvellement créée, la commission pourra réorienter ses travaux, en fonction de l'actualité ou des demandes de ses membres.

Référent AdCF :
Romain Briot
Conseiller cohésion
r.briot@adcf.asso.fr